



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2025 – 88**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	23
Dont dix pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

**OBJET : DÉCISIONS A RENDRE  
COMPTE AU CONSEIL  
MUNICIPAL EN VERTU DES  
ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23  
DU CGCT**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M. de PROYART A. MORAND F. ARNOUX. R. FICHARD B. PLEYNET J.P. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.

**EXCUSÉS :** BAARSCH C. « pouvoir à ARNOUX R. » ZANNI F. « pouvoir à MEYRIER M. » STUBERT B. « pouvoir à TRONCHON J. » CHANTELOT C. « pouvoir à de PROYART A. » DENERVAUD M. « pouvoir à RACINE FREIXENET M. » CORNU C. « pouvoir à FICHARD B. » MATTERA A. « pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à QUERNEC GARIN C. » CHAMPEAU S. « pouvoir à BILLARD G. » CHANTELOT L. « pouvoir à MORAND F. »

Est élue secrétaire de séance : MEYRIER M.

---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° D 2020 – 26 en date du 26 mai 2020, modifiée, par laquelle le conseil municipal confie au maire un certain nombre d'attributions,

Considérant l'obligation par le maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises par délégation du conseil municipal,

Il est proposé au conseil de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Numéro	Date	Objet de la décision
15.2025	17 octobre 2025	Signature d'une convention d'occupation précaire du logement situé 1105 rue du Léman
16.2025	04 novembre 2025	Retrait des décisions n°10.2025 à n°13.2025 relatives aux modification et clôture des régies « droits d'occupation du domaine public, photocopies, télécopies, éditions, location de salles et exploitation d'une licence de débit de boissons de IV catégorie »

OP

Le conseil municipal prend acte de l'état des décisions du maire intervenues depuis sa réunion en date du 14 octobre 2025.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Martine MEYRIER



Le maire,  
Pascale MORIAUD

